

DÉSIGNATION DES PARTIES, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE L’IMMEUBLE FAISANT L’OBJET D’UN
USAGE COMMUN

☐ chauffage collectif eau collective : ☐ chaude ☐ froide ☐ gardiennage ☐ local poubelle ☐ laverie

☐ garage à vélo ☐ antenne collective

☐ voie(s) de circulation privée ☐ aire(s) et équipement de jeu ☐ espaces verts ☐ aire(s) de stationnement

☐ ascenseur ☐ interphone ☐ porte à code

☐ autre :

ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS PRIVÉS

☐ Piscine ☐ Installation d'assainissement non collectif ☐ Chaudière à gaz ☐ Porte automatique de garage

☐ Modalités de réception des services de télévision

☐ autre :

Tels que ces locaux existent et tels que le LOCATAIRE déclare parfaitement les connaître pour les avoir vus et visités dès avant ce jour.
Il reconnaît, en outre, qu’ils sont en bon état d’usage et d’entretien et s’engage à les rendre comme tels en fin de jouissance.

